

LA BOURSE DE LYCÉE RENTRÉE 2023



LYCÉE

SIMULATEUR DE BOURSE

- ▶ Avec mon nombre d'enfant(s) et mon revenu fiscal, je sais tout de suite si mon enfant a droit à une bourse
- ▶ et je connais dès à présent le montant à partir du lien ci-dessous

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>



FORMULAIRE SIMPLIFIE

Je fais plus facilement ma demande avec seulement **un critère** à fournir :

- ▶ **Mon numéro fiscal** (*disponible sur ma situation déclarative, ma déclaration pré-remplie ou mon avis d'impôt*)

Concubinage : les numéros fiscaux des deux concubins sont requis même si le concubin n'est pas le parent de l'élève candidat boursier (*c'est la notion de ménage qui est retenue comme pour les prestations familiales*).

Résidence alternée : seul le numéro fiscal du parent présentant la demande est requis (*et celui de son éventuel(le) concubin(e)*).

- Je me procure le formulaire de **demande de bourse nationale de lycée** auprès de l'établissement actuel de mon enfant, ou sur le site internet du ministère,
- Je peux me faire aider par l'établissement
- Je n'attends pas le dernier moment pour remplir le dossier,
- Je le dépose au secrétariat de l'établissement actuel dès maintenant et **avant la fin de l'année scolaire**
- Je recevrai une réponse par le lycée d'affectation au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2023-2024.